



PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2018

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

**M. Gérard Desjardins
M. André Blouin
M. Rodrigue Ouellet
M. Gervais Parent**

ABSENTS :

**M. Bruno Roy
M. Denis Blanchette**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 18-194** Tout en laissant le point varia ouvert,
Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
Appuyé par monsieur Gervais Parent
et unanimement résolu :
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2018

- 18-195** Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
Appuyé par monsieur André Blouin
et résolu unanimement :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2018.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2018

- 18-196** Proposé par monsieur Gérard Desjardins
Appuyé par monsieur André Blouin
Et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2018.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 18-197** Proposé par monsieur Gérard Desjardins
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois D'OCTOBRE d'une somme de **144 028.08\$** \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2018 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6. RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal, monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire présente et dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi que la liste des contrats de plus de 2 000\$ totalisant plus de 25 000\$ et les contrats octroyés de 25 000\$ et plus, Le rapport du maire sera distribué à chaque adresse civique par l'entremise du journal « Le Charlois ».

7. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS

Rapport des activités des mois d'octobre 2018 du service de l'urbanisme, permis et inspection.

RÉSERVATIONS DE LA SALLE MUNICIPALE

Club des 50 ans et plus

18-198 Proposé par monsieur Gérard Desjardins

Appuyé par monsieur André Blouin

Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle municipale au club des 50 ans et plus, le 1^{er} décembre 2018, pour une soirée récréative.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Les Chevaliers de Colomb

18-199 Proposé par monsieur Gervais Parent

Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet

Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise le Chevaliers de Colomb à utiliser la salle municipale le 25 novembre prochain pour un dîner.

DEMANDE DE DON

Moisson Mitis

18-200 Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet

Appuyé par monsieur Gervais Parent

Et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise un paiement de 50,00\$ à l'Unité Domrémy de Mont-Joli pour la campagne des Paniers de Noël 2018.

OFFRE DE SERVICES POUR TRAVAUX ÉLECTRIQUES

Entreprise ÉlectRod inc.

18-201 Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet

Appuyé par monsieur Gervais Parent

Et résolu unanimement :

QUE le conseil prend en considération l'offre de services de l'entreprise ÉlecRod inc., entrepreneur électricien dont le propriétaire est Adam Lavoie-Robichaud. Cette entreprise est située à Esprit-Saint.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Pont de la route 298

Prévoit la construction en 2021 sur 20 semaines

Refait le pont au complet

Projet au coût de 2 000 000,00\$

DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT

Comité des loisirs de Les Hauteurs - Buts de hockey et bancs en bois

18-202 ATTENDU QUE monsieur Francis Ouellet, président du comité des loisirs de Les Hauteurs demande le prêt de deux (2) buts de hockey et deux (2) bancs en bois pour leur patinoire;

Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
Appuyé par monsieur Gérard Desjardins
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accorde le prêt des équipements et ce, gracieusement.

QUE les buts de hockey ne sont pas règlementaires, la municipalité de Saint-Charles-Garnier ne se tient pas responsable des accidents qui pourraient survenir lors de leurs utilisations. Le comité des loisirs de Les Hauteurs est à ses risques et périls.

DEMANDE DE DON

Société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier

M. André Blouin se retire des délibérations du conseil, il est un administrateur de ladite société.

18-203 Proposé par monsieur Gérard Desjardins
Appuyé par monsieur Gervais Parent
Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise une aide financière à la société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier pour :
-La valeur des paniers à fleurs suspendues : **1 056.00\$**
-Défrayer les frais de l'essence lors de l'arrosage des fleurs : **100,00\$**

DEMANDE DE TROIS PONCEAUX EN MÉTAL USAGÉS

Jean-Rock Michaud

18-204 Proposé par monsieur André Blouin
Appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :

QUE le conseil accorde à monsieur Jean-Rock Michaud trois (3) ponceaux en métal usagés et ce, gracieusement.

8. MRC DE LA MITIS

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **GARAGE MUNICIPAL**

Camion Inter 2008

- 18-205 Proposé par monsieur Gérard Desjardins
Appuyé par monsieur André Blouin
Et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise M. Steeve Michaud, chauffeur à faire réparer les équipements défectueux du camion Inter chez Produits métalliques A.T. de Matane.

Mécanicien mobile

- 18-206 Proposé par M. Gérard Desjardins
Appuyé par M. André Blouin
Et résolu unanimement :
QUE le conseil demande, en cas de besoin, les services de M. Francis Briand pour effectuer de la mécanique sur nos véhicules routiers.

RPF électrique / Ventilateurs et lumières

- 18-207 Proposé par M. Gérard Desjardins
Appuyé par M. André Blouin
Et résolu unanimement :
D'AUTORISER RPF électrique à installer :
- Trois (3) ventilateurs au plafond du garage municipal
- Lumière extérieure, côté Sud de la cour du garage,
- Lumière extérieure, côté Ouest de la cour de la salle municipale
- Remplacer lumière extérieure, côté Ouest du centre communautaire

11. **AVIS DE MOTION / AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture est donné par le conseiller M. Gérard Desjardins dans le but d'adopter le règlement no 227 « amendement au code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ».

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 227 POUR L'AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

Le conseiller M. Gérard Desjardins dépose le projet de l'amendement au code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la municipalité de Saint-Charles-Garnier.

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 226 SUR L'OUVERTURE ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

RÈGLEMENT NO 226

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'OUVERTURE ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

18-208 **ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Rodrigue Ouellet, lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2018;

ATTENDU QUE certains(es) rues, routes, chemins et rangs doivent être ouverts(tes) et entretenus(es) à la circulation automobiles durant l'hiver;

ATTENDU QUE l'entretien de ces voies de circulation automobile nécessite des sommes importantes;

ATTENDU QUE la Municipalité, peut, en vertu de l'article 752 du Code Municipal, adopter un règlement régissant l'ouverture des voies de circulation automobiles durant l'hiver;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 226 a été déposé par monsieur Rodrigue Ouellet à la séance régulière du 5 octobre 2018.

EN CONDÉQUENCE :

Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet

Appuyé par monsieur André Blouin

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le règlement no 226 décrétant l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver ouverts à la circulation automobile, soit et est par la présente statué et décrété ce qui suit :

Article 1

La municipalité de Saint-Charles-Garnier décrète l'entretien d'hiver, pour la circulation des véhicules automobiles, des chemins identifiés à l'article 3 du Règlement no 226.

Article 2

Le présent règlement annule et abroge tout autre règlement déjà adopté par ce conseil concernant l'ouverture et / ou la fermeture de voies de circulation automobile en hiver.

Article 3

Description des chemins, rues, routes et rangs considérés par le présent règlement :

<u>Rue Principale :</u>	0,6 km
<u>Rue Roy :</u>	0,3 km
<u>Rue Pineault :</u>	0,3 km
<u>Rue Bélanger :</u>	0,6 km
<u>7^e rang Ouest :</u>	7,8 km
<u>Route du Portage vers Les Hauteurs :</u>	2 km
<u>7^e Rang Est :</u>	4 km
<u>Route de Saint-Charles-Garnier :</u>	2,6 km
<u>Rang Morin :</u>	1,7 km
<u>Route du 8^e-au-9^e-Rang Ouest</u>	0,8 km
<u>8^e rang de Ouimet :</u>	2,4 km
<u>8^e Rang Est :</u>	6,8 km
<u>Chemin du Lac-Blanc :</u>	1,3 km
<u>9^e Rang Est :</u>	2,7 km
<u>9^e Rang Ouest :</u>	0,5 km
Total:	34,4 km

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

13. ADOPTION DU CALENDRIER DES COLLECTES 2019

- 18-209** Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
Appuyé par monsieur André Blouin
Et résolu unanimement :
QUE le conseil approuve et adopte le calendrier des collectes des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2019.

14. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019

- 18-210** Comme l'exige l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal établi, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Gervais Parent et résolu unanimement que les séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2019 se tiendront les premiers **VENDREDIS** de chaque mois, sauf mention contraire, et elles débuteront à **19h00**.

Vendredi 11 janvier	Vendredi 5 juillet
Vendredi 1er février	Vendredi 2 août
Vendredi 1er mars	Vendredi 6 septembre
Vendredi 5 avril	Vendredi 4 octobre
Vendredi 3 mai	Vendredi 1er novembre
Vendredi 7 juin	Vendredi 6 décembre

15. DOSSIERS DES ÉLUS

M. Gervais Parent : Réunion des Loisirs le 8 novembre à 19h00
M. André Blouin : Municipalité amie des aînés (MADA)
Membres du comité local : Lauréanne Huet, Adèle Garon, Diane Guimond, Herman Potvin,
André Blouin ainsi que Catherine Aubut, chargée de projet

16. VARIA

1. CONTRATS MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

- 18-211** Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
Appuyé par monsieur André Blouin
Et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle les contrats de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables et

des matières organiques pour l'année 2019.

Matières résiduelles : 445\$ plus taxes par collecte pour 26 collectes

Matières recyclables : 445\$ plus taxes par collecte pour 26 collectes

Matières organiques : 395\$ plus taxes par collecte pour 18 collectes

Les collectes se feront à tous les mercredis.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité lesdits contrats.

2. AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR TAXATION 2019

AVIS DE MOTION

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le conseiller monsieur Gérard Desjardins donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, la municipalité adoptera le règlement ayant pour objet d'établir le budget et le rapport triennal de l'année 2019 et d'imposer le taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale ainsi que les tarifs pour les services.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-212 Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
Appuyé par monsieur Gervais Parent
Et unanimement résolu de lever la séance à 20h00

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.